



PROCÈS-VERBAL

30^e réunion du Groupe de Travail 1 du LDAC Stocks de grands migrateurs (thonidés) et leurs ORGP

Mercredi 26 octobre 2022 - 10h00-13h30

Réunion hybride / Hôtel Berlaymont (Bruxelles) et conférence virtuelle par Zoom

Président : M. Michel Goujon

Vice-présidente : Mme. Antonia Leroy

1. Bienvenue du Président.

Le Président du GT1, M. Michel Goujon, déclare la séance ouverte et remercie les membres et observateurs du Groupe de travail 1 pour leur présence et leur participation à cette réunion hybride.

La liste des participants à titre de membres et d'observateurs se trouve en Annexe I.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du GT1 - 22 mars 2022.

Le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2022 a été adopté sans modifications ni commentaires.

3. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté sans ajouts.

ACTION : Les membres sont d'accord sur la nécessité de discuter de l'envoi d'une lettre à la DG MARE par rapport à son absence aux dernières réunions des GT, pourtant tenues à Bruxelles.

4. ICCAT - Océan Atlantique

4.1- Rapport de la DG MARE sur le processus et les principales priorités ICCAT 2022 (14-21 novembre)

En l'absence de la DG MARE, le Président du GT1, M. Michel Goujon, rappelle la priorité de la DG MARE au cours de la réunion des parties prenantes du 7 octobre. Depuis cette date, la CE s'est réunie à plusieurs reprises avec les États membres, de sorte que le mandat de la Commission a probablement changé, par exemple pour le requin-taupe bleu de l'Atlantique Sud et l'espadon en zone sud. Les membres du GT1 souhaitent que le travail du LDAC soit perçu comme une priorité par la Commission.

4.2- Mise à jour de l'avis provisoire du LDAC sur la réunion annuelle ICCAT 2022 : débat.

À partir du travail réalisé par le groupe de réflexion ICCAT, la discussion lors de la réunion du GT1 a permis d'échanger sur la situation des stocks de thons tropicaux (niveau de TAC, procédure d'assignation et réserve, fermeture aux DCP, TAC du SKJ). Puisque le reste des sujets n'a pas pu être abordé, le groupe de réflexion ICCAT a poursuivi les débats l'après-midi.

ACTION : Il a été décidé d'approuver l'avis du LDAC sur l'ICCAT par procédure écrite (e-mail).

5. WCPFC - Western and Central Pacific Fisheries Commission

5.1. Rapport de la DG MARE sur le processus et les principales priorités de la session régulière de la WCPFC (Vietnam, 27 novembre-3 décembre)

En l'absence de la DG MARE, le secrétariat du LDAC a résumé les échanges avec la DG MARE au cours de la réunion préparatoire WCPFC du 18 octobre.

Au cours de cette rencontre, la DG MARE a rappelé les conclusions de la 18^e réunion du Comité scientifique de la WCPFC sur le listao (pas de recommandation de gestion), le requin-taupo bleu (pas de recommandation de gestion), le requin bleu du Pacifique Sud-Ouest (feu vert), le thon rouge du Pacifique (atteinte de l'objectif de rétablissement du stock), le requin bleu du Pacifique Nord (feu vert), le développement du cadre des stratégies de capture : procédures de gestion pour le SKJ, évaluation des pêcheries mixtes, projet de mesures de gestion et conservation (CMM) pour le SWO du Pacifique Sud-Ouest, indicateurs relatifs au climat et aux écosystèmes, méthodes d'atténuation des oiseaux marins, par l'ACAP. La DG MARE a aussi expliqué les conclusions de la 18^e réunion technique et de conformité de la WCPFC qui a traité du dispositif de surveillance de la conformité et surtout des points de vérification de sorte à avoir un cadre clair et objectif de surveillance de la conformité. Ce travail pourrait inspirer d'autres ORGP. Parmi le reste des questions traitées, les DCP biodégradables, les graphiques pour les lignes directrices de manipulation et rejet sûr des cétacés, le GT réduit sur les EMV (VMS SWG).

Puis la DG MARE a expliqué les priorités de l'UE pour la 19^e Réunion régulière de la WCPFC :

- L'Australie (AUS) a proposé une nouvelle CMM pour le SWO du Pacifique Sud-Ouest : 40 % des captures ne sont pas soumises à des mesures de gestion à cause des captures accessoires.
- Si le TAC se fonde sur les captures actuelles, les possibilités de prises de l'UE s'en trouveront fortement réduites. En outre, le concept de « gestion par zones » pose problème pour ce stock, principalement capturé dans les eaux internationales. Une autre difficulté est que la proposition accorde un quota à l'état riverain qui ne cible pas le SWO. L'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) n'a pas encore été discutée.
- Le développement de stratégies de capture, en particulier les plans de gestion pour le SKJ et les benchmarks cible pour le BET et l'YFT, et aussi d'autres stocks.
- Continuité du dialogue science-gestion (SMD).
- DCP biodégradables.
- Suivi de la conformité ou CMS (amélioration de la transparence du processus CMR - d'élaboration de rapports de suivi de la performance-, tableaux globaux, actions de correction)
- Projet de CMM sur les normes relatives au travail : la CE est inquiète par rapport à la surveillance et à la mise en application d'une mesure en lien avec les normes relatives au travail. Par ailleurs ces normes relèvent du mandat des États membres.
- Levée des dérogations aux restrictions Covid.
- Élection d'un nouveau Directeur exécutif (2 candidats)

5.2. Plan de travail et voie à suivre.

Après cette présentation, les membres du LDAC ont exprimé leurs points de vue concernant la Réunion régulière de la WCPFC. Les principaux sujets soulignés par les membres ont été : la proposition de l'Australie sur le SWO du Pacifique Sud-Ouest pour ne pas voir les captures communautaires considérablement réduites, le besoin d'adopter des stratégies de capture, avec un accent mis sur la procédure de gestion du SKJ, la surveillance des transbordements en mer, l'adoption de recommandations effectuées par le Comité technique et de conformité (TCC) pour l'inspection des évaluations de conformité.

ACTION : Le Secrétariat appellera à constituer un groupe de réflexion pour rédiger un avis du LDAC avant la plénière.

Un autre sujet a été mis en exergue par les membres concernant le risque de perte de possibilités de pêche pour l'UE dans les ORGP thonières et non-thonières à cause de différents problèmes structurels (Covid, prix des carburants, etc.). Il pourrait s'avérer nécessaire d'organiser un travail spécifique à ce sujet entre ce GT1 et le GT4.

6. CTOI – Commission des thons de l'Océan Indien.

6.1- Rapport de la DG MARE sur les conclusions de la 26^e session de la CTOI (Mai 2022)

Le représentant de la CE, M. Marco Valletta, a résumé les derniers débats en plénière de la CTOI et donné des informations sur les questions à aborder lors de la prochaine rencontre de 2023. Il a expliqué que pour l'YFT, la situation est inquiétante à cause de l'objection de 6 grandes CPC sur le plan de rétablissement alors que le stock n'est pas en bon état. Pour trouver une solution, la CE a proposé d'organiser une réunion spécifique pour traiter le cas de l'YFT. Mais la proposition a été rejetée. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'organiser une consultation des 6 pays ayant des objections pour tenter de comprendre ce qu'ils veulent. Ce processus a commencé mais ne s'annonce pas très positif car seulement un pays a participé à la première réunion.

Concernant le SKJ, même si la situation n'est pas la même que pour l'YFT, les conditions du débat ont été relativement semblables. Plusieurs CPC ne veulent pas entendre parler de réduction des captures entrant dans le cadre de leurs possibilités de pêche. De sorte qu'aucun consensus ne peut être atteint sur cette question pour le SKJ.

Au sujet des DCP, la dernière proposition de l'UE était la plus contraignante mais il n'a pas été possible de trouver un terrain d'entente à cause de l'inclusion de mesures relatives aux DCP ancrés. En février 2023 une réunion aura lieu à ce sujet. La CE veut parvenir à un compromis avec toutes les CPC pour éviter toute objection.

Au cours de la dernière plénière, il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur le schéma d'inspection à bord, ni sur la conformité pour améliorer les procédures. La CE reprendra ses propositions au cours de la prochaine plénière.

La seule grande réussite a été l'adoption de procédures de gestion pour le BET, grâce au travail des scientifiques australiens et européens. Les autres points d'accord étaient les suivants : système de surveillance électronique pour améliorer le programme de couverture des observateurs ; transbordements.

Tous les membres du LDAC comprennent la frustration de la CE par rapport au travail avec la CTOI. À propos de la question de l'évolution de la convention, le représentant de la CE a rappelé qu'il s'agit d'un processus de longue haleine et qu'aucune solution n'a été trouvée à la situation de l'YFT.

7. CIATT - Commission interaméricaine pour les thons tropicaux.

7.1. Rapport de la DG MARE sur les conclusions des 99^e et 100^e réunions annuelles de la CIATT (août 2022)

Pour cette ORGP, le représentant de la CE, M. Marco Valletta, a indiqué que les débats avaient été plus constructifs. L'UE avait 3 priorités : élection d'un nouveau Directeur, amélioration du

système de conformité et consolidation des mesures de transbordement. La plupart des éléments de la résolution de transbordement (introduction d'un numéro OMI, rapport annuel des transbordements avec les non-CPC, et préavis de 5 jours) étaient ceux inclus dans la proposition de la CE. Les débats sur la conformité se sont basés sur un atelier qui a eu lieu le 1^{er} juin 2022.

Concernant la surveillance du BFT du Pacifique, actuellement assurée par le Mexique et les États-Unis, la CE a tenté d'aligner certaines des mesures à celles qui s'appliquent à l'ICCAT. Il n'a pas été possible de se mettre d'accord mais c'était la première fois que cette question était placée sur la table.

Concernant les requins, l'UE a à nouveau soumis une proposition au sujet des nageoires naturellement attachées, rencontrant une fois encore l'opposition des flottes asiatiques qui ont rendu impossible l'atteinte d'un consensus.

En 2023, la CE pourra se centrer sur d'autres questions puisque de nouveaux débats sur les thons tropicaux seront à l'ordre du jour en 2024.

7.2. Débat ouvert et questions

Au sujet de la surveillance, le Président du GT1, M. Michel Goujon a rappelé que l'EMS fait partie des mesures de contrôle et devrait être présent sur 100 % des navires. À l'opposé, la couverture des observateurs scientifiques peut afficher une proportion différente en fonction des engins employés.

Il pourrait être intéressant de développer un avis sur la question pour la CIATT mais aussi pour la CTOI.

8. Mise à jour de la COMHAFAT sur le programme d'observateurs régionaux en mer et le contrôle régional dans les ports

La COMHAFAT s'excuse de son absence à la réunion. Néanmoins elle a envoyé une présentation, disponible au téléchargement sur le site web du LDAC.

https://ldac.eu/images/LDAC_WG1_presentation_COMHAFAT_October2022.pdf

La réunion annuelle de coordination entre le LDAC et la COMHAFAT aura lieu dans les mois à venir.

Le Président du GT1 a rappelé que la COMHAFAT a soumis une proposition à la division PA1 de l'ICCAT sur la clé de répartition du BET qui n'est pas très éloignée de celle qu'a présenté l'UE. Il aurait pu être intéressant d'échanger avec la COMHAFAT sur ce point.

ACTION : ajouter le point de la clé de répartition pour le TAC du BET à l'ICCAT au programme de la prochaine réunion de coordination et proposer une collaboration en vue des prochaines réunions ICCAT pour tenter de trouver une position commune.

9. Clôture de la réunion

Le Président du GT1, M. Michel Goujon, lève la séance en rappelant que la prochaine rencontre du GT1 est prévue pour mars 2023. Il remercie les personnes présentes, le représentant de la CE, les interprètes et le Secrétariat du LDAC pour le travail réalisé.

Annexe I : Liste des personnes présentes

Groupe de Travail 1 du LDAC

26 octobre 2022

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL (présents en personne)

- | | |
|--|--|
| 1. Michel Goujon. ORTHONGEL | 8. Juan Manuel Trujillo. ETF |
| 2. Iván López. AGARBA | 9. Eduardo Miguez. Puerto Celeiro |
| 3. Isadora Moniz. AGARBA/CEPESCA | 10. Emil Remisz, High Seas Fish Producers Organization |
| 4. Edelmiro Ulloa. OPNAPA | 11. Xavier Leduc. UAPF |
| 5. Ángela Cortina. OPNAPA | 12. Aivaras Labanauskas. LLDFA |
| 6. Julien Daudu. EJF | 13. Héctor Fernández Álvarez. BOLTON FOOD |
| 7. Erik Olsen. The Danish Society for a Living Sea | |

OBSERVATEURS (présents en personne)

- | | |
|-----------------------------|----------------------------|
| 17. Marco Valletta, DG Mare | 19. Benoît Guérin. LDAC |
| 18. Manuela Iglesias. LDAC | 20. Caroline Mangalo. LDAC |

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL (présents sur Zoom)

- | | |
|------------------------------------|---|
| 21. Rosalie Tukker. EUROPECHE | 28. Antonia Leroy. WWF |
| 22. Carlos Barciela Segura. ORPAGU | 29. Emilia Dyer. International Pole & Line Foundation |
| 23. Anertz Muniategui. ANABAC | 30. Roy Bealey. International Pole & Line Foundation |
| 24. José Beltrán. OPP-Lugo | 31. Clara Gitto. Earthworm Foundation |
| 25. Juan Manuel Liria. CEPESCA | 32. Tom Pickerell. GTA |
| 26. Rob Banning. DPFA | |
| 27. Raúl García. WWF | |

OBSERVATEURS (présents sur Zoom)

- | | |
|-----------------------------|---------------------------|
| 33. Michael Cohen. ISSF | 37. Alberto Martín. MSC |
| 34. Carmen Paz. SGP | 38. Annika Mackensen. GIZ |
| 35. Ilenia Bonaccorso. SGP | 39. Stephanie Czudaj. GIZ |
| 36. Maria José Cornax. EFCA | |